

L'ASSOCIATION DES CADRES MUNICIPAUX DE MONTRÉAL



RAPPORT ANNUEL 2010



L'Association a pour objet l'établissement de relations ordonnées entre l'employeur et les membres ainsi que l'étude, la défense et le développement des intérêts économiques sociaux, moraux et professionnels de ces derniers.

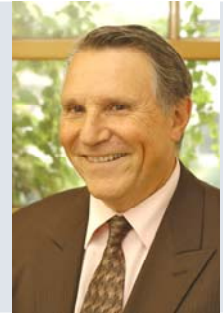
SOMMAIRE

SOMMAIRE	2
MOT DU PRÉSIDENT	3
PRÉSENTATION DE L'ASSOCIATION DES CADRES MUNICIPAUX DE MONTRÉAL	4
NOS FORCES VIVES AU 31 DÉCEMBRE	6
LA PERMANENCE	6
LE COMITÉ DES RELATIONS PROFESSIONNELLES	7
LE COMITÉ DES COMMUNICATIONS ET SERVICES AUX MEMBRES	7
LES EXPERTS	8
LA DÉFENSE DES INTÉRÊTS COLLECTIFS	9
LE RESPECT DES DROITS DES CADRES	11
DES SERVICES DIRECTS ET PERSONNALISÉS	12
L'IMPLICATION SOCIALE	14
LE MEMBERSHIP	15
LES ENTENTES DE SERVICES PROFESSIONNELS	16
LES PERSPECTIVES 2011-2012	17

MOT DU PRÉSIDENT

Chers membres,

C'est avec plaisir que je vous présente le bilan de nos réalisations et interventions de l'année 2010.



L'année a été marquée, entre autres, par l'arrivée de quatre nouveaux collègues au sein du CA, par notre retour à la Table de concertation du regroupement des associations de cadres municipaux du Québec et par la création de divers sous-comités visant à accroître nos efforts dans la résolution de dossiers de taille.

Grâce à notre crédibilité, notre structure solide et nos prises de position claires, nous sommes parvenus à systématiser les échanges avec l'Administration municipale. Nous avons pu, ainsi, discuter des conditions et avantages des contremaîtres cadres, de la refonte de la structure salariale, de l'harmonisation des régimes de retraite et des surplus actuariels. L'ensemble des efforts déployés par notre conseil d'administration dans ces dossiers sont considérables et témoignent d'une volonté d'améliorer les conditions de travail des cadres et de combler les attentes des membres. Les aboutissants de ce travail devraient davantage être perceptibles en 2011. Nous pouvons également être satisfaits d'avoir des représentants dans différents comités désignés par la Ville.

Parallèlement, nous continuons d'être actifs dans les dossiers de défense professionnelle et poursuivons notre objectif de réduire les cas judiciairisés en instaurant des mécanismes de résolution de conflit en concertation avec l'Administration municipale.

Aussi, au cours de l'année 2011, nous redoublerons d'efforts pour élaborer de nouvelles stratégies de recrutement afin de maintenir notre représentativité et de pallier aux nombreux départs à la retraite qui nous guettent.

À présent, je vous invite à lire le rapport qui illustre l'ampleur du travail effectué par chacun des comités et qui aborde les grandes orientations pour les deux prochaines années.

Nous vous remercions pour votre confiance. Bonne lecture !

A handwritten signature in black ink that reads "René Boucher". The signature is fluid and cursive.

René Boucher
Président

PRÉSENTATION DE L'ASSOCIATION DES CADRES MUNICIPAUX DE MONTRÉAL

L'Association des cadres municipaux de Montréal (ACMM) a été fondée au printemps 1964 sous le vocable de « Syndicat des cadres administratifs de la Ville de Montréal ». L'initiative relevait du besoin des cadres municipaux de s'unir pour défendre leurs intérêts et leurs places stratégiques au sein de la grande métropole.

L'Association au fil du temps...



140 membres

1970

La presque totalité des cadres de la Ville sont membres du Syndicat. Cette même année, cinq comités sont créés et un journal interne voit le jour.

Augmentation salariale des cadres

1974

1975

Obtention d'une augmentation de 12 % et d'une somme forfaitaire de 1 000 \$ pour compenser le coût de la vie. Dans la même foulée, la défense des membres prend de plus en plus d'importance.

Changement d'appellation

1981

Le Syndicat change de nom pour l'appellation qu'on lui connaît aujourd'hui. Plus de 400 cadres sont alors membres.

Mises en réaffectation

1985

1986

Suite aux efforts menés par l'ACMM, le comité exécutif de la Ville retire l'article 23 de la résolution des cadres qui décrète que le salaire d'une vingtaine de cadres doit être « gelé » s'ils demeurent à l'emploi de la Ville.

Scandale des vignettes VIP

1998

2000

L'Association assure un soutien financier, juridique et psychologique aux dix personnes congédiées par la Ville. La Commission municipale du Québec rend un jugement favorable et ordonne leur réintégration.

Une île, une ville

2000

L'annonce des fusions municipales ne fait pas l'unanimité chez les cadres et suscite l'inquiétude. Dans ce contexte municipal incertain, l'ACMM mise sur la solidarité pour ainsi créer un état de stabilité en son sein. Un regroupement, le RCMIM, est alors mis sur pied pour inclure les cadres des banlieues.

835 membres

2002

Les cadres des banlieues rejoignent les rangs de l'ACMM.





L'ACMM présente son nouveau logo et le journal *J'Encadre Montréal* arbore une nouvelle facture graphique.

2003

Embauche d'une technicienne juridique

Les plaintes dénonçant une problématique professionnelle sont de plus en plus nombreuses.

2004

Politique de rémunération et harmonisation des régimes de retraite

Adoption par le comité exécutif de la Ville des propositions d'aménagement de la nouvelle *Politique de rémunération des cadres de la Ville de Montréal*. À l'automne, la Ville reconnaît l'ACMM comme intermédiaire pour les travaux sur l'harmonisation des régimes de retraite. Cette dernière s'adjoint un actuaire et crée une Table constituée des représentants des 15 caisses de retraite des arrondissements.

2005

Une harmonisation qui se précise pour tous

Après l'obtention d'un consensus, les membres donnent majoritairement leur accord au nouveau régime de retraite proposé. Aujourd'hui, l'Association continue d'être active dans ce dossier.

2008

Embauche d'une agente de communication

Les besoins communicationnels sont de plus en plus importants et l'ACMM souhaite offrir à ses membres une information de qualité.

Refonte de la structure salariale

L'Association crée un sous-comité de la refonte de la structure salariale et mandate deux experts pour l'étude du volet juridique et les impacts anticipés par l'implantation du nouveau système.

2010

L'Association compte 810 membres.

Il faut dire qu'après plus de 45 ans de réalisations, l'ACMM a su acquérir une expertise et un savoir uniques en matière de défense professionnelle. Désirant constamment améliorer les conditions de travail et les politiques de rémunération des cadres, l'Association est devenue une porte-parole incontournable.

NOS FORCES VIVES AU 31 DÉCEMBRE

Au cours de l'année 2010, le comité exécutif de l'ACMM s'est réuni à neuf reprises. Pour sa part, le conseil d'administration a tenu 11 réunions ainsi que deux lac-à-l'épaule durant un desquels les administrateurs ont assisté à une conférence thématique sur la gouvernance.

Les administrateurs suivants ont été élus lors des élections de mai 2010 :

Administrateurs	Fonctions à la Ville	Mandat
René Boucher, président	Procureur-chef adjoint Affaires juridiques et de l'évaluation foncière	3 ans
Bernard Paiement, vice-président aux relations professionnelles	Chef de section – Soutien aux opérations Arrondissement de Mercier – Hochelaga-Maisonneuve	2 ans
Lise Beauregard, vice-présidente aux communications et services aux membres	Directrice des campagnes de financement Centraide et Croix-Rouge	3 ans
Marie Johnson, secrétaire	Chef de section – Cour municipale Affaires juridiques et de l'évaluation foncière	3 ans
Marie-France Paquet, trésorière	Directrice – Services administratifs, greffe et relations avec les citoyens – Arrondissement d'Outremont	2 ans
Marc Bisson	Conseiller ressources humaines Service de l'eau	3 ans
Danielle Brabant	Directrice – Centre local d'emploi Pointe-aux-Trembles	2 ans
Guibert Fortin	Chargé de mandats Direction générale	2 ans
Daniel Girard	Chef de section – Prévention incendie Service de sécurité incendie de Montréal	3 ans
Roger Lajoie	Chef de division – Usines de l'Ouest Service de l'eau	2 ans
Edison Ramirez	Directeur – Sécurité publique Arrondissement d'Outremont	3 ans
Pascale Tremblay	Chef de division – Permis inspections Arrondissement de Verdun	3 ans

LA PERMANENCE

Nathalie Deneault, directrice administrative	Josée Clermont, agente de bureau
Andréanne Beaudoin, agente de communication ¹	Marguerite Daigneault, secrétaire administrative
Sandra Chabannel, agente de communication ²	Andrée-Anne Dufort, technicienne juridique ³

¹ Départ en congé de maternité en juin 2010

² Arrivée en juin 2010 pour combler temporairement le poste

³ A quitté la permanence en janvier 2011

LE COMITÉ DES RELATIONS PROFESSIONNELLES

Mission

Assurer à tous les membres que, dans leurs relations avec l'employeur, leurs droits soient dûment respectés et, à cette fin, mettre en œuvre tous les moyens disponibles. Protéger et améliorer leurs conditions de travail et leurs avantages sociaux en effectuant les représentations et les démarches auprès de l'employeur ou son représentant.

Activités

Le comité s'est réuni à 10 reprises. De plus, 48 rencontres ont eu lieu avec les membres de l'ACMM, la permanence et les conseillers juridiques.

Représentants

Bernard Paiement, vice-président et coordonnateur (depuis mai 2010)	Pascale Tremblay
Marie Johnson	Nathalie Deneault, directrice administrative
Marie-France Paquet (a quitté le comité en mai 2010)	Andrée-Anne Dufort, technicienne juridique
Marc Bisson	Me Marco Gaggino, conseiller juridique
Edison Ramirez	

LE COMITÉ DES COMMUNICATIONS ET SERVICES AUX MEMBRES

Mission

Assurer les communications internes et externes de l'Association, offrir des activités à caractère social de réseautage et de perfectionnement professionnel, de même que promouvoir l'Association auprès des cadres municipaux et de différents partenaires.

Activités

Le comité s'est réuni à 12 reprises.

Représentants

Lise Beauregard, vice-présidente et coordonnatrice	Roger Lajoie
Danielle Brabant	Andréanne Beaudoin, agente de communication
Daniel Girard	Nathalie Deneault, directrice administrative
Guibert Fortin	Sandra Chabanel, agente de communication

LES EXPERTS

L'ACMM est fière d'avoir pu compter sur l'expertise de ses partenaires au cours de la dernière année :

M. Michel Beaulieu, actuaire pour la firme actuarielle SAI	Me Marco Gaggino et Me Dan Goldstein du Cabinet Schneider - Gaggino - Moreau
M. Denis Chênevert, professeur agrégé, HEC Montréal	Me Joël Mercier du Cabinet Casavant Mercier
Me Suzanne Boivin, avocate	Me Patrick de Niverville du Cabinet Boisvert, de Niverville & Associés

Remerciements

L'ACMM tient à remercier les administrateurs qui ont quitté le CA au cours de l'année :

M. Marc Cardinal (de 2009 à 2010)

M. Réjean Leroux (de 2002 à 2010)

M. Normand Moussette (de 2002 à 2010)

Mme Claude S. Tremblay (de 2007 à 2010)

LA DÉFENSE DES INTÉRÊTS COLLECTIFS

Nouvelle structure salariale des cadres

Un sous-comité a été mis sur pied afin de veiller à ce que le projet de refonte proposé par le Service du capital humain (SCH) respecte les intérêts professionnels des cadres et privilégie l'équité pour tous. Suite à l'annonce de l'entrée en vigueur du nouveau processus de gestion salariale et de nouveaux paramètres de gestion de la performance, un avocat et un expert en rémunération ont été mis à contribution pour évaluer le nouveau système. Dans le but d'obtenir l'information nécessaire à l'analyse, plusieurs correspondances ont été acheminées au SCH.

Au printemps 2011, une entente est intervenue entre la Ville et l'ACMM afin que chaque cadre puisse exprimer la problématique reliée à son dossier et obtenir de l'information supplémentaire avant que celui-ci fasse l'objet d'une plainte devant une instance judiciaire. L'Association continue de déployer de nombreux efforts dans ce dossier.

Conditions et avantages des contremaîtres-cadres

Un sous-comité, sur lequel siègent des contremaîtres, a été mis sur pied afin de faire valoir auprès de la Ville les requêtes des contremaîtres-cadres relatives à leurs conditions de travail. Le SCH a été rencontré au cours de 2010 et d'autres échanges sont à prévoir en 2011.

Comité sur l'équité salariale

Deux administratrices, Mmes Danielle Brabant et Marie Johnson, représentent l'ACMM au comité du programme général d'équité salariale de la Ville. Mis en place par le Service du capital humain en conformité avec la *Loi sur l'équité salariale*, ce comité veille à corriger les écarts salariaux dus à la discrimination systémique fondée sur le sexe à l'égard des personnes qui occupent des emplois dans des catégories à prédominance féminine. Il s'est réuni à 23 reprises en 2010 et il travaille essentiellement sur :

- l'identification des catégories d'emplois et leur prédominance ;
- l'évaluation des catégories à prédominance masculine et féminine ;
- l'estimation des écarts de rémunération.

Représentants à la Commission du régime de retraite des cadres de la Ville de Montréal

Mme Danielle Brabant, administratrice de l'ACMM, et M. Denis Tremblay, membre et ancien administrateur de l'ACMM, sont fiduciaires à la Commission du régime de retraite des cadres. La Commission est désignée par la Ville pour exercer les responsabilités et pouvoirs administratifs qui lui ont été délégués par les comités de retraite et par la Commission de la caisse commune. (Source : Bureau des régimes de retraite de Montréal)

Représentant à la Caisse commune des commissions des régimes de retraite des employés de la Ville de Montréal

M. Jacques Huberdeau, ancien administrateur et aujourd'hui retraité, représente l'Association à la Caisse commune qui a pour mission de gérer la Caisse et d'effectuer les placements conformément à la *Loi sur les régimes complémentaires de retraite* et selon la politique de placement adoptée par les commissions des régimes de retraite participantes. (Source : Bureau des régimes de retraite de Montréal)

De retour à la Table de concertation

En 2010, l'ACMM a réintégré la Table de concertation du regroupement des associations de cadres municipaux du Québec. En plus d'échanger et de maintenir contact avec les autres municipalités, l'Association et les membres de la Table travaillent à :

- la reconnaissance des associations de cadres municipaux ;
- l'obtention du droit à la négociation des conditions de travail ;
- la création de mécanismes de résolution de conflits.

À l'hiver 2010, ces éléments ont pu être discutés lors d'une rencontre avec le sous-ministre du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT). L'ACMM a participé aux quatre réunions de la Table à Trois-Rivières. De plus, au printemps de cette même année, quatre administrateurs ont assisté à une journée de formation sur l'éthique organisée par le regroupement.

Entre 2007 et 2008, l'ACMM avait participé activement à cette Table mais avait jugé raisonnable de se retirer en 2009, préférant consacrer son énergie et ses ressources au dossier de l'harmonisation des régimes de retraite.

Surplus actuariels (régime de retraite des cadres de l'ancien-Montréal)

Les évaluations actuarielles réalisées aux 31 décembre 1999, 2000 et 2007 ont révélé des gains et ceux-ci peuvent être utilisés afin de bonifier les prestations du régime de retraite des cadres de l'ancien-Montréal. Suite à la réorganisation municipale, les nombreux dossiers des régimes de retraite, notamment dans le cadre de l'harmonisation de ceux-ci, ont retardé l'avancement du dossier de la bonification. En 2010, à la demande de la Régie des rentes du Québec (RRQ), l'Institut canadien des actuaires (ICA) a été consulté concernant les statistiques de la table de mortalité. Finalement, au début 2011, l'ICA a approuvé la table de mortalité donnant ainsi ouverture à la RRQ pour valider l'évaluation actuarielle 2007.

Au cours du printemps 2011, le Service des finances doit présenter aux instances décisionnelles de la Ville les bonifications retenues par les représentants de la Commission du régime de retraite des cadres dont deux fiduciaires sont nommés par l'ACMM. Les participants concernés du régime de retraite recevront une documentation détaillant la répartition et l'utilisation des gains actuariels.

Post-harmonisation des régimes de retraite

L'ACMM demeure impliquée dans ce dossier puisque certains travaux restent à finaliser, entre autres, les rapports de scission de : Outremont, St-Léonard, St-Laurent, Pierrefonds et Verdun. Par ailleurs, le texte du nouveau régime de retraite des cadres est présentement en préparation. Le projet doit nous être communiqué très bientôt.

Discussions avec l'Administration municipale

Au cours de l'année 2010, l'ACMM a rencontré à plusieurs reprises l'Administration. Ainsi, des échanges avec le directeur général de la Ville, M. Louis Roquet et des représentants du SCH, dont le directeur principal, M. Jean Yves Hinse ont eu lieu sur :

- l'analyse des conditions de travail des contremaîtres ;
- la relocalisation des cadres en réaffectation ;
- l'instauration de mécanismes de résolution de conflits ;
- l'harmonisation des régimes de retraite.

LE RESPECT DES DROITS DES CADRES

De nombreux dossiers entre bonnes mains

En plus de répondre à plusieurs demandes d'information concernant les conditions de travail des cadres, l'équipe des relations professionnelles a ouvert **32** dossiers, dont **2** judiciairisés, impliquant **plus de 40** membres. La majorité des demandes de soutien portent sur :

- une destitution de poste ;
- des irrégularités quant au traitement monétaire (salaire ou avantages sociaux) ;
- l'harmonisation des régimes de retraite ;
- des actes d'harcèlement psychologique ;
- le statut d'employé.

4 dossiers réglés en 2010

Trois plaintes de destitution à la Commission des relations du travail (CRT) se sont conclues par :

- une entente hors cours à la satisfaction du membre ;
- la réintégration administrative du membre à son poste ;
- le désistement du membre.

Un quatrième dossier s'est conclu par une décision de la Cour du Québec rejetant la réclamation du membre.

DES SERVICES DIRECTS ET PERSONNALISÉS

Une information ciblée à l'image des cadres

L'ACMM publie le journal trimestriel *J'Encadre Montréal*.

Diffusion :	1 500 exemplaires en moyenne par édition.
Lectorat :	Cadres actifs et retraités de la Ville de Montréal / Élus de Montréal / Partenaires.
Principaux sujets abordés en 2010 :	<ul style="list-style-type: none">▪ la conciliation emploi et famille ;▪ le bien-être des cadres ;▪ l'éthique dans le milieu municipal ;▪ la planification de la retraite.
Principaux collaborateurs :	<ul style="list-style-type: none">▪ IC Formation ;▪ École nationale d'administration publique ;▪ M. Michel Beaulieu, Les Services actuariels SAI ;▪ Me Marco Gaggino ;▪ M. Louis Gagnon ;▪ Me Joël Mercier.

L'Association informe également ses membres par le biais de **courriels**, de **communiqués** et des **Échos du CA**. Ce dernier moyen de communication est rédigé à la suite des conseils d'administration et y détaille les sujets qui y sont discutés. En août et décembre 2010, deux **éditions spéciales** des Échos du CA ont été acheminées aux membres pour la première fois.

Ces publications sont disponibles dans la zone membre du site Internet : www.acmm.qc.ca.

Des activités sociales, de réseautage et de perfectionnement

Ces activités sont des occasions où les membres peuvent rencontrer leurs collègues dans un tout autre contexte que la formalité du bureau. Il s'agit d'événements conviviaux qui favorisent le réseautage et permettent de resserrer les liens entre les cadres.

Assemblée générale des membres

Organisé au printemps de chaque année, ce rassemblement offre aux membres la possibilité de partager leur vision et de s'exprimer sur les réalisations passées ainsi que sur celles à venir de leur Association. Ils sont également consultés par le biais d'un sondage. L'assemblée a eu lieu le 4 mai 2010 à l'Hôtel Auberge Universel.

Soirée annuelle

Le souper-spectacle qui a eu lieu le 30 octobre 2010, en compagnie du groupe de musique MomentuM, a réuni 131 invités au *Cabaret du Lion d'Or*.

Journée plein air

L'ACMM a participé à l'organisation de la journée plein air de la Conférence des cadres retraités de Montréal (CCRM) qui a eu lieu le 8 septembre 2010. Les 162 participants, cadres actifs et retraités, ont pris part à l'une ou l'autre de ces deux activités : tournoi au Club de Golf Glendale ou balade gourmande dans les Basses-Laurentides.

Dîner-conférence

Trois dîners-conférences ont été organisés en partenariat avec le SCH et le Syndicat des professionnelles et professionnels municipaux de Montréal à la salle du comité exécutif, du 1550, rue Metcalfe :

- motivation au travail ;
- la confiance en soi ;
- le réseautage.

Les résumés des conférences sont accessibles en ligne dans la section « Événements - dîners-conférences ».

Des économies et des privilèges

En 2010, l'ACMM a pu compter sur plusieurs partenaires :

- la Capitale, assurances générales permet aux membres de bénéficier d'économies sur leurs assurances auto et habitation.
- le Club COOP PPM offre des rabais permettant d'économiser jusqu'à 50 % sur différents achats de biens et services.
- le Fonds de solidarité FTQ permet aux cadres de l'Ex-Montréal de transférer leurs crédits flexibles ou journées de maladie /vacances dans un REER du Fonds de solidarité FTQ.⁴
- L'agence de voyages Traditours et l'Association ont élaboré un projet-pilote pour un séjour en Italie réservé aux membres de l'ACMM et aux retraités de la Conférence des cadres retraités de Montréal (CCRM). Vu le faible taux de participation, le partenariat a pris fin. Toutefois, le voyage a eu lieu comme prévu et certains cadres actifs et retraités y ont participé.

⁴ La directrice administrative de l'ACMM est représentante locale pour le Fonds de solidarité FTQ et offre un service personnalisé facilitant ainsi les démarches des cadres.

L'IMPLICATION SOCIALE

L'ACMM s'implique dans la communauté, car elle croit en l'importance de soutenir les causes sociales et de sensibiliser ses membres à celles-ci.

Depuis 2009, elle soutient financièrement la **Maison des Jeunes MAGI de Mercier-Ouest** vouée à la prévention du décrochage scolaire et social chez les jeunes de 12 à 17 ans. L'organisme favorise le développement d'une jeunesse critique, active et responsable.

En 2010, l'ACMM s'est impliquée bénévolement et financièrement auprès de l'organisme :

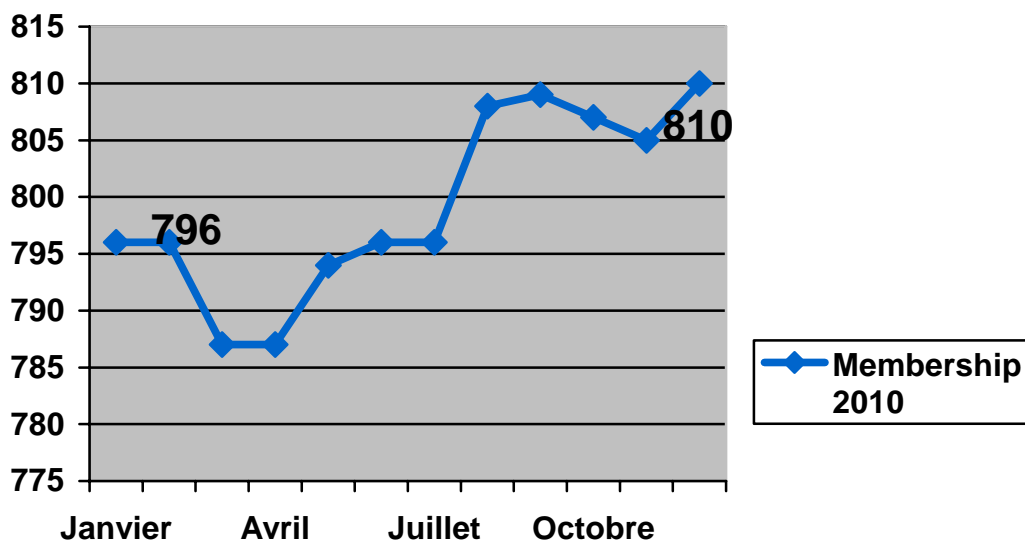
- bénévolat de deux administrateurs et d'une employée de l'ACMM lors de la journée Générosa ;
- activité de financement organisée lors de la journée plein air durant laquelle un montant de 910 \$ a été amassé ;
- commandite en argent de 750 \$ pour l'activité *Bières et Fromages fins*.

LE MEMBERSHIP

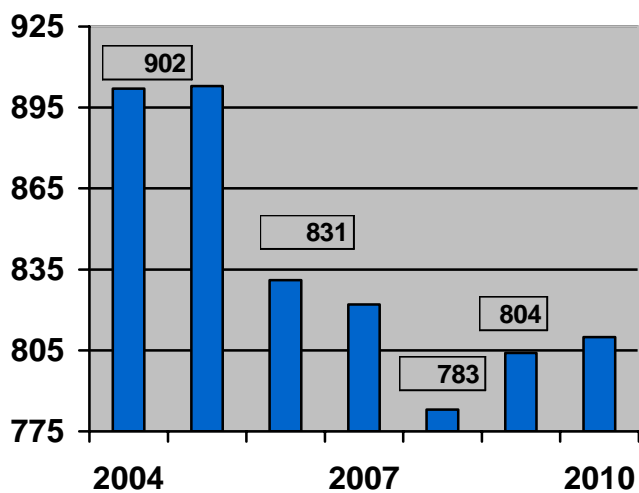
Un peu plus de 300 cadres ont été sollicités au moyen d'une pochette d'information décrivant les services et les avantages de l'ACMM.

Membership

Au 31 décembre, l'Association comptait 810 membres. Il y a eu 68 adhésions et 62 départs principalement dus à la retraite.



Évolution du membership de 2004 à 2010



LES ENTENTES DE SERVICES PROFESSIONNELS

Depuis près de 15 ans, des ententes de services professionnels (secrétariat, rédaction de procès-verbaux, organisation d'événements, etc.) sont conclues entre l'ACMM et :

- l'Association des gestionnaires financiers municipaux du Québec (AGFMQ) ;
- la Conférence des cadres retraités de Montréal (CCRM).

De plus, l'Association sous-loue un local aux organismes suivants :

- Les traductions Monique Chevrier Inc ;
- l'Association des cadres de la société des casinos du Québec (ACSCQ).

Ces ententes contribuent à rentabiliser les installations de l'Association et permettent aux employées de la permanence de diversifier leurs tâches.

LES PERSPECTIVES 2011-2012

Les relations professionnelles

L'Association continuera de s'impliquer activement dans les dossiers suivants :

- la nouvelle structure salariale des cadres ;
- la loi sur l'équité salariale ;
- l'amélioration des conditions et avantages des contremaîtres cadres ;
- l'harmonisation des caisses de retraite ;
- la reconnaissance de l'Association ;
- la formule de résolution de conflits entre la Ville et ses cadres ;
- l'article 72 de la *Loi sur les cités et villes*, qui autorise la suspension d'un cadre durant 20 jours sans moyen de recours.

Les communications et services aux membres

Quatre objectifs principaux ont été fixés :

- mettre en ligne le nouveau site Web ;
- consolider des liens avec divers regroupements professionnels ;
- développer de nouvelles formules d'activités de perfectionnement ;
- favoriser le réseautage entre les membres.

Le recrutement

En prévision des nombreux départs à la retraite, l'ACMM mettra en place une nouvelle stratégie de recrutement. L'Association demandera la collaboration des membres actuels pour le recrutement de nouveaux adhérents.

Préparation à la retraite

L'ACMM se penchera sur une formule de soutien pour les membres qui prendront leur retraite dans les prochaines années.

Disponibilités des administrateurs

L'ACMM négociera avec l'Administration municipale l'obtention de périodes de temps qui permettront à certains administrateurs d'être libérés de leurs fonctions et de faire avancer plusieurs dossiers.

www.acmm.qc.ca



281, rue Saint-Paul Est, 2^e étage
Montréal (Québec) H2Y 1H1
Tél. : 514 499-1130
Télééc. : 514 499-1737